

# ACADEMIE DE SHIATSU

## Disciplines Energétiques Sportives et Culturelles

Siège Social : Le petit Pouyaud 7 Chemin du Château d'eau 24750 CHAMPCEVINEL  
Secrétariat : Académie Phocéenne 81 rue Chateaubriand 13007 MARSEILLE  
Courriel : [therapie-shiatsu@wanadoo.fr](mailto:therapie-shiatsu@wanadoo.fr) Tél : 06 09 16 64 92/06 25 19 07 88  
RNCP 32026 SIRET : 794 275 156 00022 N° déclaration d'activité : 72 40 01069 40  
Datadock : 0044544

### DEMANDE D'HABILITATION D'UN ETABLISSEMENT/ORGANISME DE FORMATION

#### Délai pour obtenir l'habilitation

- Il est statué sur la demande d'habilitation d'un établissement/organisme de formation dûment remplie. Le dossier complet est à adresser au secrétariat :

**Académie de Shiatsu Disciplines énergétiques Sportives et Culturelles  
81 rue Chateaubriand 13007 Marseille**

- Une notification de recevabilité ou non de votre dossier vous sera adressée par e-mail dans les deux mois suivant la réception de ce dernier.

Dans le cas où la demande à la DIRECCTE est en cours d'instruction, la copie du récépissé de déclaration d'activité sera jointe au présent dossier de demande d'habilitation. En cas d'obtention de l'habilitation, le numéro d'enregistrement devra être produit dans les 3 mois par le demandeur. L'habilitation définitive sera délivrée dans les 10 jours suivant le dépôt de cette pièce.

Une fois la demande d'habilitation accordée par l'Académie de Shiatsu DESC, l'Académie de Shiatsu DESC et l'établissement organisme de formation signeront une convention d'habilitation et de partenariat précisant les droits et obligations des parties. A cette convention d'habilitation seront annexés le Livret Etudiant dit « cahier des charges » et le code de déontologie, ils auront valeur de contrat entre l'établissement ou organisme de formation et l'Académie de Shiatsu DESC et devront être paraphés et signés par les parties. La convention d'habilitation et de partenariat est valable deux ans et renouvelable tous les deux ans.

## **Présentation de l'établissement ou l'organisme de formation pour lequel l'habilitation est demandée :**

Dénomination de l'établissement ou l'organisme de formation :

Adresse du siège social :

Adresse administrative :

Téléphone :

Adresse e-mail :

SIRET :

Nom :

### **Représentant légal**

Prénom :

Fonction :

Habilité à engager l'organisme de formation ci-dessus désigné.

### **Déclaration de l'activité**

N° d'enregistrement de déclaration d'activité de formation :

Date de déclaration de l'activité :

Préfecture de :

En l'absence de numéro d'enregistrement, date de la déclaration d'activité :

Joindre la copie du récépissé de déclaration d'activité d'un prestataire de formation portant numéro de déclaration d'activité

### **Responsable de l'action de formation**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Titres :

Téléphone :

E-mail :

Référent du dossier

Nom :

Prénom :  
Téléphone:  
E-mail :

Responsable administratif

Nom :  
Prénom :  
Téléphone:  
E-mail :

Responsable pédagogique

Nom :  
Prénom :  
Téléphone:  
E-mail :

Pour être habilité, l'établissement/l'organisme dispose notamment d'une équipe pédagogique composée d'au moins un formateur qui justifie d'une qualification d'un titre en lien avec la formation visée. Fournir une copie du titre ou certificat.

Pour les autres intervenants, joindre leurs CV et une copie de leurs diplômes.

La demande d'habilitation doit être complétée par :

1. une présentation générale de l'établissement/l'organisme de formation (une page maximum),
2. les moyens humains avec pour l'équipe pédagogique la qualification des formateurs (cv)
3. les moyens techniques (ex : salle de cours, plateaux techniques...),
4. les domaines dans lesquels intervient l'établissement/ l'organisme de formation avec les effectifs formés par domaine,
5. la motivation de la demande (une page maximum) . Le représentant de l'établissement/l'organisme de formation certifie avoir pris connaissance du document.

**Date et Signature**

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

Pour l'entreprise ou L'organisme de formation : .....

Représenté par Mme/M..... Agissant en qualité de .....

Agissant en qualité de .....  
Pour la préparation ..... qui se déroulera du ..... Au .....

Article 1 : Le Certificat de « Technicien en acu pressions énergétiques et Shiatsu est un titre créé et délivré par l'Académie de Shiatsu et DESC Il atteste de la qualification d'un élève/stagiaire par référence à un descriptif d'activités et un descriptif des capacités requises fiche RNCP 32026.  
Le Certificat de Technicien an acu pression énergétiques a une valeur nationale.

Article 2 : Engagement de l'établissement ou organisme de formation habilité par l'Académie de Shiatsu DESC

Le centre de formation s'engage à :

- Proposer en priorité le Certificat de technicien en acu pressions énergétiques et Shiatsu lié à un référentiel d'emploi adapté au poste de travail
- Définir le contenu de la formation à partir de l'emploi, du profil du élève/stagiaire et du référentiel du Certificat de technicien en acu pressions énergétiques et Shiatsu. Pour ce certificat le centre et l'entreprise devront établir un portefeuille de compétences
- Réaliser la formation en étroite association avec l'Académie de Shiatsu et DESC
- Remettre dès leur inscription au élève/stagiaire le Livret Etudiant et le livret/passeport pédagogique établi par l'Académie de Shiatsu et DESC.

**Date et Signature**

### **Délai pour obtenir l'habilitation**

- Il est statué sur la demande d'habilitation d'un établissement/organisme de formation dûment remplie. Le dossier complet est à adresser au secrétariat :

**Académie de Shiatsu Disciplines énergétiques Sportives et Culturelles  
81 rue Chateaubriand 13007 Marseille**

- Une notification de recevabilité ou non de votre dossier vous sera adressée par e-mail dans les deux mois suivant la réception de ce dernier.

Dans le cas où la demande à la DIRECCTE est en cours d'instruction, la copie du récépissé de déclaration d'activité sera jointe au présent dossier de demande d'habilitation. En cas d'obtention de l'habilitation, le numéro d'enregistrement devra être produit dans les 3 mois par le demandeur. L'habilitation définitive sera délivrée dans les 10 jours suivant le dépôt de cette pièce.

Une fois la demande d'habilitation accordée par l'Académie de Shiatsu DESC, l'Académie de Shiatsu DESC et le centre de formation signeront une convention d'habilitation et de partenariat précisant les droits et obligations des parties. A cette convention d'habilitation seront annexés le Livret Etudiant dit « cahier des charges » et le code de déontologie, ils auront valeur de contrat entre le centre de formation et l'Académie de Shiatsu DESC et devront être paraphés et signés par les parties. La convention d'habilitation et de partenariat est valable deux ans et renouvelable tous les deux ans.